

# Pourquoi le Conseil fédéral a renoncé à taxer les services numériques

**FISCALITÉ** L'exécutif s'est engagé en novembre à ne pas imposer les géants américains de la technologie dans le but d'abaisser les droits de douane de 39 à 15%. Un choix qui suscite la controverse, même si les effets attendus d'une telle taxe sont difficiles à évaluer

GRÉGOIRE BARBEY

C'est une décision qui a provoqué de vives réactions et suscite bien des interrogations. Le Conseil fédéral s'est engagé en novembre à ne pas taxer les services numériques dans le cadre de son accord avec les Etats-Unis pour abaisser les droits de douane additionnels qui frappent les exportations suisses depuis la fin de l'été. Mais de quoi parle-t-on exactement? *Le Temps* fait le point sur cet enjeu qui agite de plus en plus les discussions politiques.

## ■ A quoi le Conseil fédéral a-t-il vraiment renoncé?

La déclaration commune en faveur d'un accord douanier avec les Etats-Unis, publiée le 14 novembre, précise que «la Suisse et le Liechtenstein ont l'intention de continuer à s'abstenir d'imposer des taxes sur les services numériques». La *NZZ* avait révélé en août que le Conseil fédéral avait déjà décidé de renoncer à une telle taxe. Les autorités semblent n'avoir jamais vraiment envisagé cette démarche, même si la question revient souvent au parlement, portée par des élus de gauche.

Le conseiller national Raphaël Mahaim (Les Vert·e·s/VD) estime toutefois que cette déclaration est ambiguë. Il rappelle que le Conseil fédéral a récemment ouvert la consultation sur son projet de réglementation des réseaux sociaux et des moteurs de recherche. Le document prévoit, à l'article 31, que l'Office fédéral de la communication «perçoit une taxe de surveillance annuelle auprès des fournisseurs de plateformes de communication ou de moteurs de recherche pour couvrir les frais de ses activités de surveillance non couverts par les émoluments». L'élu se demande si cette taxe serait concernée par la décision du Conseil fédéral. «Cette taxe est calquée sur la réglementation européenne sur les services numériques qui en a adopté une similaire», explique Raphaël Mahaim. L'idée, c'est de faire supporter les coûts de la réglementation aux entreprises à qui elle s'applique, selon le principe du pollueur-payeuse.

Xavier Oberson, professeur à l'Université de Genève et avocat fiscaliste, considère lui aussi que la déclaration du Conseil fédéral n'est pas très claire à ce stade. Différents modèles de taxation sont en effet envisageables. Il note toutefois qu'il n'y a jamais eu en Suisse d'intention d'aller dans le sens d'une taxe sur les services numériques.

## ■ Les géants de la tech échappent-ils à l'impôt?

Pour les tenants d'une taxe sur les services numériques, il s'agit d'une question d'équité fiscale. Les géants de la tech ne paieraient pas suffisamment d'impôts en Suisse. Mais qu'en est-il vraiment? «Il n'y a pas de réponse générale, observe Xavier Oberson. Chaque situation est particulière. Certaines entreprises s'acquittent peut-être d'un impôt sur le bénéfice réalisé en Suisse, mais ce n'est pas forcément le cas sui-



Google emploie 5000 personnes à Zurich. (MORITZ WOLF/IMAGEBROKER/IMAGO)

vant la catégorie du bénéfice (exploitation, propriété intellectuelle) et son attribution juridique à une entité du groupe basée en Suisse ou non.»

Google emploie par exemple 5000 personnes à Zurich. Il s'agit de son plus important centre de recherche hors des Etats-Unis. Mais si l'activité de l'entreprise californienne se limite à la recherche et au développement, alors elle n'est probablement pas imposée sur le bénéfice.

«Les groupes multinationaux sont généralement construits de façon à avoir des centres de profits dans différents endroits», rappelle le fiscaliste genevois. On touche ici à la problématique des prix de transfert, qui permettent aux entreprises d'influencer la manière dont elles sont fiscalisées. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a adopté un taux minimal d'imposition des entreprises de 15%. La Suisse est partie prenante de cet accord et l'applique, mais les Etats-Unis ont obtenu en juin des pays du G7 qu'ils ne taxent plus les multinationales américaines.

A noter par ailleurs que les entreprises qui fournissent des services numériques en Suisse doivent prélever la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). De plus, lorsqu'elles sont présentes sur le territoire helvétique, elles contribuent également à remplir les caisses de l'Etat, puisque leurs employés paient eux aussi des impôts, ajoute Xavier Oberson.

## ■ Comment les services sont-ils taxés à l'étranger?

Plusieurs pays européens taxent les services numériques. C'est notamment le cas de la France depuis 2019. La taxe française s'applique aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires sur leurs activités numériques d'au moins 750 millions d'euros au niveau mondial et de plus de 25 millions d'euros en France. Le montant de la taxe est fixé à 3% des revenus. Les revenus fiscaux issus du prélèvement de cette taxe ont atteint 756 millions d'euros (705 millions de francs) en 2024.

Cet instrument ne cible toutefois pas uniquement des sociétés américaines. Le géant français de la publicité en ligne Criteo ou le spécialiste norvégien des petites annonces Adevinta s'en acquittent également.

Dans le cadre du débat budgétaire, des députés ont d'ailleurs proposé d'augmenter le taux de cette taxe, suscitant le débat quant aux conséquences. Nicolas Marques, chercheur associé à l'institut économique Molinari, affirme dans *Les Echos* que cette taxe a été répercutée directement sur les consommateurs, ou indirectement via d'autres maillons de la chaîne de valeur.

## ■ Quel est l'avis des groupes suisses du numérique?

«Ce serait bien que les géants américains de la tech paient un jour des impôts dans les pays dans lesquels ils génèrent des revenus car la situation actuelle leur offre un avantage concurrentiel évident», observe Marc Oelher, directeur général d'Infomaniak. Il estime que l'argent réalisé par ces entreprises doit continuer à circuler en Suisse, pour conserver le savoir-faire local et protéger les emplois.

Andy Yen, directeur général de Proton, rappelle pour sa part que les entreprises suisses actives dans le numérique sont contraintes de verser une taxe de 30% à Apple et Google pour les achats mobiles, ce qui génère un désavantage concurrentiel. «Si l'on parle d'équité et de réciprocité, ne pas taxer les géants américains de la technologie ne peut être considéré que comme une capitulation», tranche-t-il.

Sébastien Pittet, ambassadeur au sein du fournisseur de cloud Exoscale basé à Lausanne, estime qu'une taxe imposée aux leaders du secteur pourrait aider les entreprises locales. «Mais cela suppose un bras de fer avec les Etats-Unis que la Suisse n'est pas prête à assumer, et je pense que la décision du Conseil fédéral tient compte de cette réalité», nuance-t-il.

Sébastien Pittet considère qu'il faut renverser la réflexion, en envisageant

par exemple des subventions pour des projets avec des acteurs locaux. «C'est la stratégie adoptée pour encourager la production éolienne en Suisse», souligne-t-il.

## ■ Quels sont les arguments contre?

Le conseiller national Vincent Maitre (Le Centre/GE) considère qu'une taxe sur les services numériques n'est pas souhaitable. «Cela part d'une bonne intention, mais dans les faits, cela pose de nombreuses questions en termes d'application, avec le risque de créer une énième usine à gaz», déclare-t-il. Comment l'administration peut-elle contraindre une entreprise qui n'a pas de représentation en Suisse à s'acquitter d'une telle taxe?»

L'obligation d'avoir un représentant sur le territoire helvétique, exigée par la gauche, pourrait constituer une restriction à la liberté économique garantie par la Constitution, selon l'élu genevois.

De plus, les entreprises sont déjà imposées là où se trouve leur siège, rappelle-t-il. Pour Vincent Maitre, la priorité doit être de favoriser l'innovation. «En quoi taxer les autres nous rendrait plus innovants? s'interroge-t-il. Le Conseil fédéral a bien fait d'avorter ce projet qui n'en était pas un.»

## ■ Quels sont les arguments pour?

Raphaël Mahaim y voit pour sa part une question d'équité fiscale. «Plus une entreprise s'enrichit, plus elle doit contribuer au pot commun. Or, ces multinationales ont réussi à dématérialiser leurs services et à échapper largement à l'impôt, ce qui n'est pas normal.»

L'écologiste est convaincu qu'une telle taxe n'aurait qu'une répercussion à la marge sur le consommateur. Les services qui comptent le plus d'utilisateurs sont souvent gratuits. «Les consommateurs les paient avec leurs données personnelles, lesquelles sont ensuite exploitées à des fins publicitaires», rappelle le conseiller national vaudois. ■